



Au Collège communal / Collège des Bourgmestre
et Echevins de la commune de
A l'attention du service Population

Votre correspondant

Z. Borakis

T

02 518 20 98

Votre référence

Annexes

E-mail

zisso.borakis@rrn.fgov.be

F

02 518 25 98

Notre référence

III/32/322/16

Bruxelles

20-05-2016

Application « Mon Dossier » – Nouveau web service amélioré et adapté aux communes : simplification administrative dans la délivrance des certificats.

Mesdames,

Messieurs,

Faciliter la vie des citoyens est l'un des objectifs de tout service public. En tant que gestionnaire du Registre national, nous tenons à offrir au citoyen un accès aisé à son dossier de population ainsi qu'aux attestations qui l'accompagnent.

C'est dans cette optique que l'application Mon Dossier a été développée; il s'agit de l'application internet donnant accès pour le citoyen à son dossier personnel au Registre national des personnes physiques.

Grâce à cette application le citoyen peut :

- vérifier ses données reprises dans le Registre national ;
- signaler des erreurs dans son dossier ;
- déclarer un changement d'adresse ;
- voir qui a consulté ses données au cours des 6 derniers mois (excepté les services de police, la sûreté de l'Etat pour des raisons de sécurité);
- consulter, télécharger ou imprimer certains certificats (ex. attestation de composition de ménage, ...).

Au cours de 2015, l'application a été adaptée afin de répondre à un certain nombre d'améliorations en vue d'optimiser la transparence de ces certificats, et de veiller à leur caractère officiel:

- La présentation et la mise en page sont dorénavant identiques pour tous les certificats.
- Le sceau du Royaume de Belgique et la mention complète « SPF Intérieur – Registre national » figurent sur chaque document.
- Il s'agit de fichiers au format PDF, signés par le Registre national et pourvus de tous les logos officiels, qui sont à présent délivrés en lieu et place des anciens documents.
- De plus, un certificat de composition de ménage complet peut désormais être demandé par chaque membre du ménage.

Park Atrium
Rue des Colonies 11
1000 Bruxelles

T 02 518 21 31
F 02 518 26 31

callcenter.rrn@rrn.fgov.be
www.ibz.rrn.fgov.be

Outre une restructuration de l'application « Mon Dossier », la modernisation du web service pour les communes s'est poursuivie. Dorénavant, il est donc également possible de délivrer des fichiers PDF, signés par le Registre national et pourvus de tous les logos nécessaires. La commune peut intégrer gratuitement ce web service à un guichet électronique existant ou en équiper un ordinateur-automate.

Nous tenons à insister sur le fait que ce web service est mis gratuitement à la disposition de chaque commune qui sera libre de l'intégrer à un guichet électronique existant ou de s'équiper de bornes électroniques.

L'expérience bruxelloise fut un réel succès.

Au début de cette année, la Ville de Bruxelles a installé, avec succès 3 bornes électroniques dans sa salle des guichets. Elle a en outre équipé son guichet électronique de notre web service afin qu'un grand nombre de certificats puissent être demandés en ligne. Dans les deux cas, le citoyen s'authentifie au moyen de sa carte d'identité électronique et de son code PIN. Par le biais du web service, la borne électronique ou le guichet électronique établit un contact avec le Registre national et délivre sur place des certificats au format PDF, signés par le Registre national. Aucune intervention d'un employé communal n'est nécessaire.

Depuis son lancement, le projet mis en place à la ville de Bruxelles connaît un important succès et représente un gain de temps conséquent, tant pour le citoyen que pour la commune.

Il en résulte également une diminution des déplacements à l'administration communale, ce qui représente non seulement un gain de temps pour vos citoyens et votre personnel, mais également moins de circulation sur les routes, moins de pollution, etc...

A l'heure actuelle, les cinq certificats suivants sont déjà disponibles via le web service :

- le certificat de composition de ménage (transaction 42 du Registre national) ;
- le certificat d'inscription (transaction 38 du Registre national) ;
- le certificat de vie (transaction 43 du Registre national) ;
- le certificat de nationalité (transaction 44 du Registre national) ;
- le certificat de résidence (transaction 46 du Registre national).

Une version améliorée de 'Mon Dossier'.

Vous n'êtes pas concerné actuellement par le développement d'un guichet électronique ou d'une borne électronique?

N'hésitez pas dans ce cas à orienter le citoyen vers l'application « Mon dossier » lui donnant accès à son dossier personnel au Registre national.

Il en résulte inmanquablement un gain de temps pour la commune. Le citoyen obtient en effet ses certificats sans avoir dû les demander et/ou les retirer au guichet.

Indéniablement, la création et le retrait de certificats via l'application 'Mon Dossier' entraînera une simplification administrative tant pour les communes que pour les citoyens.

L'application est accessible au moyen de la carte d'identité électronique et d'un lecteur de carte à l'adresse suivante : <https://mondossier.rn.fgov.be>.

Pour de plus amples informations sur « Mon Dossier » ou sur l'intégration de ce webservice à un guichet électronique, vous pouvez contacter notre Helpdesk au numéro 02 518 21 16.

Pour de plus amples informations sur le projet à la Ville de Bruxelles, vous pouvez prendre contact avec Madame Christine Pelfrène, Directrice Affaires citoyennes, par téléphone au 02 279 34 03 ou par e-mail à l'adresse Christine.Pelfrene@brucity.be.

Dans l'espoir d'avoir pu vous être utile, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.



Jacques Wirtz,
Directeur général